

DOCUMENTS JURIDIQUES · FR-LEG-05

Politique d'utilisation du véhicule et frais ultérieurs

Comment prendre soin du véhicule pendant la location, ce qui est interdit et quels frais peuvent s'appliquer après sa restitution, avec le mode de calcul de chacun.

VERSION

1.0 · 21 octobre 2026

CHAMP D'APPLICATION

Site, application et agences

JURIDICTION

République dominicaine

Bailleur CAPITAL SMART INVESTMENT SRL, par l'intermédiaire de sa filiale FLEXY RIDE RENT A CAR	Code FR-LEG-05	En vigueur 21 octobre 2026	Révision Annuelle ou en cas de changement légal
--	--------------------------	--------------------------------------	---

EN QUELQUES MOTS

- Prenez soin du véhicule comme s'il était le vôtre : fermez-le, ne laissez pas les clés à l'intérieur et respectez le code de la route.
- Seules les personnes enregistrées dans le contrat conduisent, et jamais sous l'effet de l'alcool ou de drogues.
- Avant le départ et à la restitution, nous inspectons le véhicule ensemble et le photographions. Nous vous recommandons de prendre aussi vos propres photos.
- Les frais ultérieurs suivent une formule connue à l'avance et vous parviennent toujours avec leur détail et leurs preuves.
- Vous pouvez contester tout frais ; nous vous répondons par écrit sous 10 jours ouvrables.

SOMMAIRE

Index

1 Entretien du véhicule

2 Ce qui est interdit

3 Inspection à la remise et à la restitution

4 Barème des frais ultérieurs

5 Comment un frais est appliqué

A Annexe · Cadre juridique

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

La présente politique développe les sections 5 à 13 et 17 à 20 des Conditions générales de location. FLEXY RIDE RENT A CAR — CAPITAL SMART INVESTMENT SRL, RNC 1-33-15474-9.

SECTION 1

Entretien du véhicule

Comme tout preneur, vous devez utiliser le véhicule avec la diligence d'une personne soigneuse et uniquement pour l'usage convenu, et le restituer dans l'état où vous l'avez reçu, sauf usure normale. En pratique :

1. Fermez-le toujours et ne laissez ni les clés, ni les documents, ni des objets de valeur en vue.
2. Respectez le code de la route, les limitations de vitesse et les règles de stationnement.
3. Si un voyant de panne s'allume (moteur, huile, température, freins), arrêtez-vous dans un endroit sûr et appelez-nous avant de continuer.
4. Utilisez le carburant indiqué pour le véhicule.

5. N'effectuez aucune réparation ni modification sans notre autorisation écrite ; si nous autorisons une réparation, conservez la facture.
6. Prévenez-nous immédiatement de tout accident, dommage, vol ou panne (Conditions, section 4).

SECTION 2

Ce qui est interdit

- ✗ Conduire sous l'effet de l'alcool, de drogues ou de médicaments altérant la capacité de conduire.
- ✗ Laisser conduire une personne non enregistrée dans le contrat.
- ✗ Le transport rémunéré, la sous-location, le prêt ou la vente du véhicule.
- ✗ Les courses, compétitions ou la conduite hors des voies adaptées.
- ✗ Remorquer, quitter le pays ou toute activité illicite.
- ✗ Fumer à l'intérieur du véhicule.

Le détail et les conséquences figurent aux sections 2, 6 et 11 des Conditions. Les dommages survenus lors d'un usage interdit ne sont pas couverts par l'assurance incluse (section 17).

SECTION 3

Inspection à la remise et à la restitution

À la remise et à la restitution du véhicule, une inspection est effectuée avec photographies, kilométrage et carburant, consignée dans le procès-verbal. Vous pouvez y inscrire vos observations avant de signer. Ce qui ne figure pas dans le procès-verbal de remise et apparaît à la restitution est réputé survenu pendant la location, sauf preuve contraire : c'est pourquoi nous vous recommandons d'examiner le véhicule tranquillement et de prendre vos propres photos.

SECTION 4

Barème des frais ultérieurs

Voici l'ensemble des frais pouvant s'appliquer après la location. Les formules sont celles des Conditions ; les montants sont ceux en vigueur fixés par FLEXYRIDE et publiés sur cette page.

FRAIS	MODE DE CALCUL	MONTANT
Restitution tardive (section 5)	Jusqu'à 2 h : par heure, 1/24 du tarif journalier. De 2 à 24 h : un jour. Plus de 24 h : le tarif journalier pour chaque jour entamé.	Selon le tarif journalier de votre réservation
Carburant manquant (section 7)	Fraction du réservoir manquante × capacité du réservoir × prix par gallon, plus des frais administratifs.	Selon le barème en vigueur
Kilométrage supplémentaire	Uniquement si le tarif comporte un kilométrage limité : kilomètres en excédent × prix convenu dans la réservation.	Selon votre réservation

Tabac (section 11)	Nettoyage en profondeur + jours hors service × tarif journalier + frais administratifs ; la sellerie endommagée, selon facture.	Selon le barème en vigueur
Clés (section 10)	Clé classique, clé intelligente, remplacement de la serrure ou assistance, plus des frais administratifs.	Selon le barème en vigueur
Nettoyage particulier (section 18)	Coût du nettoyage exigé par la saleté (boue, sable, taches, odeurs).	Selon facture ou expertise
Dommages non couverts (sections 4 et 17)	Coût de la réparation selon la facture du garage ou l'expertise ; si le dommage est couvert, uniquement la franchise de la réservation (le cas échéant).	Selon facture ou expertise
Manque à gagner (section 12)	Tarif journalier × jours hors service certifiés par le garage.	Selon le tarif journalier de votre réservation
Amendes et sanctions (section 8)	Le montant fixé par l'autorité, plus les frais de gestion du barème en vigueur, le cas échéant.	Selon l'avis de l'autorité
Péages, y compris Paso Rápido (section 8)	Ce qui a été consommé pendant la location.	Selon la consommation
Récupération du véhicule (sections 3, 5 et 20)	Frais documentés de localisation, de remorquage, de transport et de gardiennage.	Selon facture ou expertise

SECTION 5

Comment un frais est appliqué

1. Chaque frais vous est notifié par e-mail avec son motif, son calcul et ses preuves (photos du procès-verbal, facture du garage, avis de l'autorité).
2. Il est déduit de la garantie ou débité sur la carte enregistrée ; vous pouvez aussi le payer par les autres moyens acceptés.
3. Les frais sont facturés avec le justificatif fiscal correspondant.
4. Si vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez présenter vos observations ou le contester (Conditions, section 24). Si le frais s'avère injustifié, il est annulé et le montant prélevé vous est remboursé par le même moyen.

PAS DE PETITS CARACTÈRES

Aucun frais ne figurant pas dans ce barème n'est facturé. Les montants en vigueur de l'entreprise peuvent être consultés sur cette page à tout moment.

Annexe - Cadre juridique

Normes de la République dominicaine sur lesquelles s'appuie ce document et articles utilisés.

NORME	DISPOSITIONS UTILISÉES ET LEUR APPLICATION
Code civil de la République dominicaine	Art. 1134 (les conventions tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites) ; art. 1147 (dommages-intérêts pour inexécution, sauf cause étrangère non imputable) ; art. 1315 (celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver). Louage de choses : art. 1709 (définition), art. 1719 (le bailleur délivre la chose et l'entretient en état de servir), art. 1728 (le preneur use de la chose « en bon père de famille » et paie le prix), art. 1729 (résiliation si la chose est employée à un autre usage ou avec dommage), art. 1730 et 1731 (restitution conforme à l'état des lieux ou, à défaut, en bon état), art. 1732 (répond des dégradations et des pertes, à moins de prouver qu'elles ont eu lieu sans sa faute), art. 1735 (répond des personnes qu'il amène). Responsabilité civile : art. 1382, 1383 et 1384.
Loi 63-17 sur la mobilité, le transport terrestre, la circulation et la sécurité routière (J. O. 10875)	Art. 197 (l'entreprise de location doit vérifier le permis avant de louer) ; art. 198 (registre de la plaque, du permis, du nom, de l'adresse et des dates de chaque location) ; art. 210 (conduire sans permis en cours de validité ou laisser conduire une personne non autorisée) ; art. 216 et 217 (assurance obligatoire des véhicules) ; art. 257 (interdiction de conduire sous l'effet de drogues) ; art. 258 (limite d'alcoolémie) ; art. 305 (le conducteur et le propriétaire répondent solidairement des dommages causés) ; art. 327 (les amendes sont inscrites au nom du véhicule et le propriétaire en répond si le conducteur ne paie pas).
Loi 146-02 sur les assurances et les cautionnements	Assurance obligatoire de responsabilité civile des véhicules à moteur, délivrée par un assureur agréé. Citée sans articles : son texte officiel n'a pas pu être consulté (voir la note).
Code pénal de la République dominicaine, Loi 74-25 (en vigueur depuis août 2026, modifiée par la Loi 44-26)	Art. 252 (abus de confiance : détourner, au préjudice d'autrui, un bien remis à charge de le rendre ou d'en faire un usage déterminé) ; art. 224 (vol) ; art. 237 (escroquerie).

Loi 358-05 générale sur la protection des droits du consommateur ou de l'utilisateur

Art. 33 (droits du consommateur : information véridique et claire en espagnol ; traitement équitable ; réparation des dommages ; accès à la justice) ; art. 62 (contrats à distance : prix toutes taxes comprises, réclamations par des moyens similaires et délai de réflexion de trois jours ouvrables avant la prestation du service) ; art. 63 (service insuffisant : le consommateur choisit la restitution, la réduction du prix ou une prestation conforme) ; art. 81 (contrat d'adhésion) ; art. 82 (interprétation la plus favorable au consommateur) ; art. 83 (espagnol, termes clairs, acceptation expresse ; nullité des clauses qui exonèrent le fournisseur, limitent les droits, renversent la charge de la preuve, imposent un arbitrage exclusif ou permettent des modifications sans préavis) ; art. 84 (droit à l'information) ; art. 113 (restitution des sommes indûment perçues) ; art. 124 (conciliation devant Pro Consumidor).

Les normes sont citées d'après leur texte officiel consulté en octobre 2026. La Loi 146-02 est citée sans articles parce que son texte officiel n'a pas pu être consulté. Cette annexe est informative : ce qui lie les parties, ce sont les clauses du document et la loi en vigueur.

FR-LEG-05 · Version 1.0 · 21 octobre 2026. CAPITAL SMART INVESTMENT SRL, RNC 1-33-15474-9, Calle Guayubín Olivo esq. Carretera Mella, Plaza Nessit, Local 101, Santo Domingo, República Dominicana. En cas de divergence entre les langues, la version espagnole prévaut. Les clauses sont indépendantes : la nullité de l'une n'affecte pas les autres.